

## Exemple de copie du Rapport sur les compétences de formation expérientielle

<i>DIRECTIVES</i> .....	2
<i>1.RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE</i> .....	3
<i>2.ENTREVUES</i> .....	4
<i>3.ENQUÊTE EXPLORATOIRE ET RECHERCHE JURIDIQUE</i> .....	5
<i>4.RÉDACTION GÉNÉRALE ET JURIDIQUE</i> .....	6
<i>5.PLANIFICATION ET CONSEIL</i> .....	7
<i>6.GESTION DE DOSSIERS ET DE PRATIQUE</i> .....	8
<i>8.PLAIDOIRIE</i> .....	10
<i>9.TRANSACTIONS ET CONSEILS</i> .....	11

## **DIRECTIVES**

À la fin du stage, les responsables et les candidats sont tenus de faire un rapport sur l'expérience du candidat pendant le stage relativement aux compétences de formation expérientielle. **Ces rapports doivent être déposés séparément et en ligne.** Ce document comprend toutes les compétences de formation expérientielle et une gamme de 1 à 5 niveaux d'expérience pour chacune des compétences, parmi lesquels il faut choisir. Une échelle de cinq points décrivant les niveaux types de l'expérience accompagne chaque compétence. Quand vous déposez le rapport en ligne, on vous demande de choisir une réponse qui correspond le mieux au niveau de l'expérience du candidat dans chacune de ces compétences durant le stage. Vous pourrez également fournir des renseignements additionnels dans chaque boîte de texte sous chaque question. Plusieurs des échelles sont définies par les termes régulièrement, fréquemment, occasionnellement et rarement; ces termes peuvent être définis comme suit : Régulièrement 11 fois ou plus pendant le stage Fréquemment 6 à 10 fois pendant le stage Occasionnellement 3 à 5 fois pendant le stage Servez-vous de ces documents pour passer en revue les exigences, faire le suivi des progrès ou fournir votre rétroaction pendant le stage. N'essayez pas de déposer ces formulaires au Barreau. Vous devez remplir le rapport à l'aide du registre de formation expérientielle du programme de stage (RFE), un outil en ligne développé par le Barreau accessible depuis votre compte en ligne. **Le Barreau n'acceptera pas de rapport remis selon une autre méthode.**

# **1. Responsabilité professionnelle**

## **1. Discuter des obligations déontologiques et des responsabilités d'un avocat.**

- *Discuté régulièrement des obligations déontologiques et des responsabilités d'un avocat.*
- *Discuté fréquemment des obligations déontologiques et des responsabilités d'un avocat.*
- *Discuté occasionnellement des obligations déontologiques et des responsabilités d'un avocat.*
- *Discuté rarement des obligations déontologiques et des responsabilités d'un avocat.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **2. Observer les procédures portant sur les engagements, les mandats ou la documentation de la portée des services**

- *Observé régulièrement les procédures portant sur les engagements, les mandats ou la documentation de la portée des services.*
- *Observé fréquemment les procédures portant sur les engagements, les mandats ou la documentation de la portée des services.*
- *Observé occasionnellement les procédures portant sur les engagements, les mandats ou la documentation de la portée des services.*
- *Rarement observé les procédures portant sur les engagements, les mandats ou la documentation de la portée des services.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **3. Discuter de l'obligation de l'avocat de protéger la confidentialité du client et des mesures appropriées à prendre.**

- *Discuté de l'obligation de l'avocat de protéger la confidentialité du client et pris activement des mesures appropriées.*
- *Discuté de l'obligation de l'avocat de protéger la confidentialité du client et pris des mesures appropriées.*
- *Discuté de l'obligation de l'avocat de protéger la confidentialité du client et établi les mesures appropriées à prendre.*
- *Discuté de l'obligation de l'avocat de protéger la confidentialité du client ou établi les mesures appropriées à prendre.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **4. Discuter des conflits d'intérêts potentiels et utiliser un système de gestion des conflits d'intérêts ou observer son utilisation.**

- *Discuté des conflits d'intérêts potentiels et amorcé le processus de gestion des conflits d'intérêts.*
- *Discuté des conflits d'intérêts potentiels et suivi le processus de gestion des conflits d'intérêts.*
- *Discuté des conflits d'intérêts potentiels et observé l'utilisation du processus de gestion des conflits d'intérêts.*
- *Discuté des conflits d'intérêts potentiels ou observé l'utilisation du processus de gestion des conflits d'intérêts.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**5. Discuter des mesures appropriées à prendre si un client fait une demande qui violerait nos obligations professionnelles.**

- *Discuté en profondeur des mesures appropriées à prendre si un client fait une demande qui violerait nos obligations professionnelles.*
- *Discuté des mesures appropriées à prendre si un client fait une demande qui violerait nos obligations professionnelles.*
- *Discuté brièvement des mesures appropriées à prendre si un client fait une demande qui violerait nos obligations professionnelles.*
- *Pas discuté des mesures appropriées à prendre si un client fait une demande qui violerait nos obligations professionnelles.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **2. Entrevues**

**6. Participer aux entrevues des clients ou les observer.**

- *Mené des entrevues indépendantes de clients.*
- *Mené des entrevues conjointes de clients.*
- *Participé aux entrevues de clients.*
- *Observé des entrevues de clients.*
- *Aucune occasion d'assister à des entrevues de clients.*

**7. Documenter les rencontres avec les clients (p. ex., notes de réunion, mémos à déposer).**

- *Documenté régulièrement les rencontres avec les clients.*
- *Documenté fréquemment les rencontres avec les clients.*
- *Documenté occasionnellement les rencontres avec les clients.*
- *Rarement documenté les rencontres avec les clients.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**8. Assister aux entrevues avec les témoins ou les experts.**

- *Mené des entrevues de témoins ou d'experts indépendamment.*
- *Mené des entrevues de témoins ou d'experts conjointement.*
- *Participé à des entrevues de témoins ou d'experts.*
- *Assisté à des entrevues de témoins ou d'experts.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**9. Préparer les déclarations des témoins, les affidavits ou autres documents judiciaires en fonction des entrevues.**

- *Préparé indépendamment des ébauches finales de déclarations de témoins, d'affidavits ou d'autres documents judiciaires en fonction des entrevues.*

- *Préparé des ébauches préliminaires de déclarations de témoins, d'affidavits ou d'autres documents judiciaires en fonction des entrevues.*
- *Aidé à la préparation d'ébauches de déclarations de témoins, d'affidavits ou d'autres documents judiciaires en fonction des entrevues.*
- *Préparé des résumés des éléments de preuve attendus pour faire l'ébauche de déclarations de témoins, d'affidavits ou d'autres documents judiciaires en fonction des entrevues.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **3. Enquête exploratoire et recherche juridique**

#### **10. Examiner ou résumer la documentation pertinente (p. ex., relevés, dossiers personnels de clients ou dossiers internes, livres des procès-verbaux de société, contrats, dossiers conservés par le gouvernement ou les organes administratifs).**

- *Mené des examens détaillés et résumé la documentation pertinente pour diverses affaires.*
- *Mené des examens détaillés et résumé la documentation pertinente.*
- *Mené des examens détaillés de documentation pertinente.*
- *Mené des examens limités de documentation pertinente.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

#### **11. Déterminer les domaines de droit applicables et les questions juridiques.**

- *Déterminé régulièrement les domaines de droit applicables et les questions juridiques.*
- *Déterminé fréquemment les domaines de droit applicables et les questions juridiques.*
- *Déterminé occasionnellement les domaines de droit applicables et les questions juridiques.*
- *Rarement eu l'occasion de déterminer les domaines de droit applicables et les questions juridiques.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

#### **12. Faire des recherches sur des questions de droit de fond et de procédure.**

- *Fait de la recherche approfondie sur des questions complexes de droit de fond et de procédure portant sur une grande variété de sujets.*
- *Fait de la recherche approfondie sur des questions complexes de droit de fond et de procédure portant sur un nombre limité de sujets.*
- *Fait de la recherche sur des questions de droit de fond et de procédure.*
- *Fait de la recherche limitée sur des questions de droit de fond et de procédure.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

#### **13. Interpréter et appliquer les résultats de la recherche.**

- *Interprété et appliqué régulièrement les résultats de la recherche.*
- *Interprété et appliqué fréquemment les résultats de la recherche.*
- *Interprété et appliqué occasionnellement les résultats de la recherche.*
- *Rarement interprété et appliqué les résultats de la recherche.*

- *Sans objet dans ce contexte.*

**14. *Rendre compte des résultats de la recherche à l'avocat oralement ou par écrit.***

- *Rendu compte régulièrement des résultats de la recherche à l'avocat oralement ou par écrit.*
- *Rendu compte fréquemment des résultats de la recherche à l'avocat oralement ou par écrit.*
- *Rendu compte occasionnellement des résultats de la recherche à l'avocat oralement ou par écrit.*
- *Rarement rendu compte des résultats de la recherche à l'avocat oralement ou par écrit.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **4. Rédaction générale et juridique**

**15. *Utiliser des précédents pour préparer des documents juridiques.***

- *Reçu l'occasion d'utiliser des précédents et de faire des modifications profondes et substantielles.*
- *Reçu l'occasion d'utiliser des précédents et de faire des modifications substantielles.*
- *Reçu l'occasion d'utiliser des précédents et de faire des modifications mineures.*
- *Reçu l'occasion d'utiliser des précédents sans faire de modifications.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**16. *Formuler et rédiger des ébauches d'argument, d'analyse, de conseil ou d'observations juridiques.***

- *Formulé et rédigé des ébauches d'argument, d'analyse, de conseil ou d'observations juridiques complexes.*
- *Formulé et rédigé des ébauches d'argument, d'analyse, de conseil ou d'observations juridiques.*
- *Formulé des arguments, des analyses, des conseils ou des observations juridiques complexes.*
- *Formulé des arguments, des analyses, des conseils ou des observations juridiques.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**17. *Préparer des ébauches de documents de litiges (p. ex., actes de procédure, avis de motion, avis de requête, projets d'ordonnances, offres de règlement, avis d'appel, affidavits, mémoires, procès-verbaux de transaction, communiqués).***

- *Préparé des ébauches d'une grande variété de documents de litiges.*
- *Préparé des ébauches d'une variété de documents de litiges.*
- *Préparé des ébauches d'une variété limitée de documents de litiges.*
- *Préparé des ébauches de documents de litiges pour un type d'affaires.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**18. *Préparer des ébauches de documents typiques de procureur (p. ex., correspondance, résolutions, attestations, procurations, conventions, lettres d'opinion, rapports, testaments).***

- *Préparé des ébauches d'une grande variété de documents typiques de procureur.*

- *Préparé des ébauches d'une variété de documents typiques de procureur.*
- *Préparé des ébauches d'une variété limitée de documents typiques de procureur.*
- *Préparé des ébauches de documents typiques de procureur pour un type d'affaires.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **5. Planification et conseil**

### **19. Exercer une diligence raisonnable pour s'assurer d'avoir obtenu et examiné tous les renseignements pertinents.**

- *Exercé régulièrement une diligence raisonnable.*
- *Exercé fréquemment une diligence raisonnable.*
- *Exercé occasionnellement une diligence raisonnable.*
- *Rarement exercé une diligence raisonnable.*
- *Sans objet dans ce contexte*

### **20. Générer des options et formuler des stratégies avec l'avocat en fonction des besoins du client et de sa situation.**

- *Généré des options juridiques et fait des recommandations à l'avocat concernant la stratégie en fonction des besoins du client et de sa situation.*
- *Généré et évalué des options juridiques avec l'avocat, et aidé à formuler un plan en fonction des besoins du client et de sa situation.*
- *Généré et évalué des options juridiques avec l'avocat.*
- *Généré des options juridiques pour l'avocat.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **21. Observer les rencontres avec des clients durant lesquelles sont discutés les recours, options, conseils et instructions.**

- *Observé régulièrement des rencontres avec des clients durant lesquelles étaient discutés les recours, options, conseils et instructions.*
- *Observé fréquemment des rencontres avec des clients durant lesquelles étaient discutés les recours, options, conseils et instructions.*
- *Observé occasionnellement des rencontres avec des clients durant lesquelles étaient discutés les recours, options, conseils et instructions*
- *Observé rarement des rencontres avec des clients durant lesquelles étaient discutés les recours, options, conseils et instructions.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **22. Conseiller le client sous la supervision directe de l'avocat.**

- *Conseillé régulièrement le client sous la supervision directe de l'avocat.*
- *Conseillé fréquemment le client sous la supervision directe de l'avocat.*
- *Conseillé occasionnellement le client sous la supervision directe de l'avocat.*

- *Rarement conseillé le client sous la supervision directe de l'avocat.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **6. Gestion de dossiers et de pratique**

### **23. Garder les clients informés des progrès d'une affaire.**

- *Gardé régulièrement les clients informés des progrès de leur affaire.*
- *Gardé fréquemment les clients informés des progrès de leur affaire.*
- *Eu de temps en temps l'occasion de garder les clients informés des progrès de leur affaire.*
- *Rarement eu l'occasion de garder les clients informés des progrès de leur affaire.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **24. Documenter un dossier (p. ex., registres d'appels téléphoniques, notes de service au dossier, instructions du client).**

- *Documenté régulièrement les dossiers.*
- *Documenté fréquemment les dossiers.*
- *Documenté occasionnellement les dossiers.*
- *Documenté rarement les dossiers.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **25. Organiser les dossiers.**

- *Organisé régulièrement les dossiers.*
- *Organisé fréquemment les dossiers.*
- *Organisé occasionnellement les dossiers.*
- *Rarement organisé les dossiers.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

### **26. Utiliser un système d'inscription des heures travaillées ou suivre un processus pour enregistrer les dépenses et les débours.**

- *Utilisé régulièrement un système d'inscription des heures travaillées ou suivi un processus pour en registrer les dépenses et les débours.*
- *Utilisé fréquemment un système d'inscription des heures travaillées ou suivi un processus pour en registrer les dépenses et les débours.*
- *Eu de temps en temps l'occasion d'utiliser un système d'inscription des heures travaillées ou de suivre un processus pour enregistrer les dépenses et les débours.*
- *Rarement eu l'occasion d'utiliser un système d'inscription des heures travaillées ou de suivre un processus pour enregistrer les dépenses et les débours.*
- *Sans objet dans ce contexte.*



**27. Se familiariser avec les techniques d'économie de temps et de coûts à l'avantage du client.**

- *Appliqué régulièrement les techniques d'épargne de temps et de coûts.*
- *Appliqué fréquemment les techniques d'épargne de temps et de coûts.*
- *Appliqué occasionnellement les techniques d'épargne de temps et de coûts.*
- *Familiarisé avec les techniques d'épargne de temps et de coûts.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**28. Utiliser un système de rappel (calendrier de dates de suivi et de prescription).**

- *Utilisé régulièrement un système de rappel.*
- *Utilisé fréquemment un système de rappel.*
- *Utilisé occasionnellement un système de rappel.*
- *Rarement utilisé un système de rappel.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **7. Négociation**

**29. Se préparer aux négociations (p. ex., transaction, litige, MARC).**

- *Créé et présenté une stratégie de négociation; encouragé le client à envisager les facteurs non soulevés auparavant*
- *Offert des recommandations concernant les négociations.*
- *Identifié des enjeux en préparation des négociations.*
- *Effectué un examen de base de dossier en préparation des négociations.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**30. Observer des négociations.**

- *Observé régulièrement des négociations.*
- *Observé fréquemment des négociations.*
- *Observé occasionnellement des négociations.*
- *Rarement observé des négociations.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

**31. Examiner et discuter du statut ou de la conclusion des négociations avec l'avocat.**

- *Offert des recommandations stratégiques concernant les négociations.*
- *Offert des options concernant les négociations.*
- *Partagé des observations concernant les négociations.*
- *Assisté aux séances de compte rendu sur les négociations.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

32. *Mener des négociations sous la supervision d'un avocat (p. ex., petites créances, simple affaire de tribunal).*

- *Mené régulièrement des négociations.*
- *Mené fréquemment des négociations.*
- *Mené occasionnellement des négociations.*
- *Rarement mené des négociations.*
- *Sans objet dans ce contexte*

33. *Observer des formes de mécanismes alternatifs de résolution de conflits (p. ex., médiation, arbitrage, conciliation).*

- *Observé régulièrement des formes de mécanismes alternatifs de résolution de conflits.*
- *Observé fréquemment des formes de mécanismes alternatifs de résolution de conflits.*
- *Observé occasionnellement des formes de mécanismes alternatifs de résolution de conflits.*
- *Rarement observé des formes de mécanismes alternatifs de résolution de conflits.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **8. Plaidoirie**

34. *Observer ou appuyer la plaidoirie dans une variété de contextes (p. ex., motions, audiences de tribunal, procès, conférences préparatoires à l'audience, communications des pièces, requêtes, références, évaluation des dépens, interrogatoires).*

- *Observé ou appuyé régulièrement la plaidoirie dans une variété de contextes.*
- *Observé ou appuyé fréquemment la plaidoirie.*
- *Observé ou appuyé occasionnellement la plaidoirie.*
- *Rarement observé ou appuyé la plaidoirie.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

35. *Demander, fournir la divulgation de documents tel que requis (p. ex., affidavits de documents, divulgation de la couronne, Société d'aide à l'enfance), ou y participer.*

- *Participé régulièrement à la divulgation de documents.*
- *Participé fréquemment à la divulgation de documents.*
- *Participé occasionnellement à la divulgation de documents.*
- *Rarement participé à la divulgation de documents.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

36. *Assister aux audiences des tribunaux administratifs ou judiciaires, lorsque permis, pour s'occuper des affaires administratives courantes (p. ex., ajournements sans opposition, motions non contestées et motion de consentement et fixer des dates).*

- *Assisté régulièrement aux audiences des tribunaux administratifs ou judiciaires pour s'occuper des affaires administratives courantes.*
- *Assisté fréquemment aux audiences des tribunaux administratifs ou judiciaires pour s'occuper des affaires administratives courantes.*
- *Assisté occasionnellement aux audiences des tribunaux administratifs ou judiciaires pour s'occuper des affaires administratives courantes.*
- *Rarement assisté aux audiences des tribunaux administratifs ou judiciaires pour s'occuper des affaires administratives courantes.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

37. *Préparer les clients ou les témoins à un procès ou autre interrogatoire.*

- *Préparé les clients ou les témoins sous supervision.*
- *Préparé conjointement les clients ou les témoins.*
- *Participé à la préparation des clients ou des témoins.*
- *Observé la préparation des clients ou des témoins.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

38. *Mener une audience ou un procès lorsque permis (p. ex., audiences sur l'état de l'instance, interrogatoire du débiteur en vertu d'un jugement, affaires devant la Cour des petites créances et le tribunal).*

- *Mené régulièrement des audiences ou des procès.*
- *Mené fréquemment des audiences ou des procès.*
- *Mené occasionnellement des audiences ou des procès.*
- *Rarement mené des audiences ou des procès.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

## **9. Transactions et conseils**

39. *Utiliser des listes de contrôle de transaction tel qu'approprié (p. ex., liste de contrôle de diligence raisonnable, calendrier de signature).*

- *Utilisé automatiquement et constamment des listes de contrôle dans une variété de transactions.*
- *Utilisé fréquemment des listes de contrôle de transaction.*
- *Utilisé occasionnellement des listes de contrôle de transaction.*
- *Rarement utilisé des listes de contrôle de transaction.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

40. *Préparer des ébauches de documents pertinents de transaction (p. ex., calendrier de signature, sommaires de diligence raisonnable, résolutions, reçus, lettre de réquisition, conventions d'achat, billets à ordre, opinions, conventions d'actionnaires, lettres de rapport).*

- *Préparé des ébauches de documents de transaction complexes dans une variété d'affaires.*
- *Préparé des ébauches de documents de transaction complexes.*
- *Préparé des ébauches de documents de transaction simple dans une variété d'affaires.*
- *Préparé des ébauches de documents de transaction simple.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

41. *Satisfaire aux exigences de réglementation appropriées ou identifier le tribunal, les parties ou les intervenants.*

- *Satisfait régulièrement aux exigences de réglementation appropriées ou identifié le tribunal, les parties ou les intervenants.*
- *Satisfait fréquemment aux exigences de réglementation appropriées ou identifié le forum, les parties ou les intervenants.*
- *Eu de temps en temps l'occasion de satisfaire aux exigences de réglementation appropriées ou d'identifier le tribunal, les parties ou les intervenants.*
- *Rarement eu l'occasion de satisfaire aux exigences de réglementation appropriées ou d'identifier le tribunal, les parties ou les intervenants.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

42. *Mener ou examiner des recherches pertinentes (p. ex., LSM, Loi sur la vente en bloc, faillite, exécutions des jugements, titre, dénomination sociale, certificats d'imposition, marques de commerce, privilèges).*

- *Mené ou examiné régulièrement des recherches pertinentes pour une variété de transactions.*
- *Mené ou examiné fréquemment des recherches pertinentes.*
- *Mené ou examiné occasionnellement des recherches pertinentes.*
- *Rarement mené ou examiné des recherches pertinentes.*
- *Sans objet dans ce contexte.*

43. *Participer à la clôture.*

- *Coordonné les clôtures sous la supervision d'un avocat.*
- *Coordonné conjointement les clôtures.*
- *Participé aux clôtures.*
- *Observé les clôtures.*
- *Sans objet dans ce contexte.*